



CONSEIL COMMUNAL
JOUXTENS-MEZERY

Procès-verbal
Séance du 30 avril 2013,
à 20h00 heures, à la salle communale.

Présidence: Michel Borer

Ordre du jour

1. Opérations préliminaires
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 mars 2013
3. Communications du bureau et de la Municipalité
4. Informations au Conseil Communal par ses représentants aux organismes externes (ASIGOS, PC, AJENOL, Primereroche et Commission du feu)
5. Préavis 4/2013 relatif à la demande d'un crédit de CHF 222'000.00 destiné à la mise en œuvre de la révision du Plan Directeur Communal (PDCOM), du Plan Général d'Affectation (PGA) et du Règlement sur l'Aménagement des Constructions (RAC) – Demande de crédit
6. Préavis 5/2013 relatif à une demande de crédit préalable de CHF 130'000.00, pour l'évaluation du potentiel d'urbanisation du secteur « Pierravaux – La Grotte » sous la forme d'un futur plan partiel d'affectation (PPA) ou un plan de quartier (PQ) et pour la requalification de « A Grandchamp »
7. Interpellations, motions, postulats
8. Propositions individuelles et divers

Monsieur le Président ouvre notre séance du Conseil en souhaitant une cordiale bienvenue. Il remercie le public de nous faire l'amitié de suivre les débats, salue la présence de M. NOENINGER, du bureau ABA, et informe que M. BAUDET du SDNL se joindra à nous durant la soirée. Il salue plus particulièrement la présence de M. Gérard MOJON, député de la Couronne Lausannoise (la couronne lausannoise est composée des communes de Jouxtenns, Romanel, Cheseaux, Le Mont et Epalinges) et Président du Conseil communal du Mont-sur-Lausanne.

1. Opérations préliminaires

Effectif :	50
Présents :	43
Excusés :	6
Absent :	1
Majorité :	22

Excusés : Laurence AUBORT, Jean-Marc BUCHS, Jean-Luc CACHIN, Thierry DE MITRI, Michel MOREL, Roland VIDÉ

Absente : Michèle DE PREUX

Constatant que le quorum est atteint, M. le Président ouvre la séance en implorant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 mars 2013

M. Michel GOLAY souligne l'excellent travail fait par la secrétaire au procès-verbal de la dernière séance, tant il est vrai que les débats ont été longs et peut-être en partie par sa faute. Il aimerait toutefois, pour la bonne compréhension de ce qui a été dit, que la neuvième ligne de l'alinéa 5 à la page 8 soit corrigée, il faudrait biffer « M. M. Golay soit un peu » et remplacer par « les directives soient plus claires ».

M. Joël GASSER demande s'il est possible de biffer son intervention de la page 13. Ce n'était déjà pas très clair par oral, par écrit c'est complètement obscur.

M. le Président répond qu'il n'est pas possible de faire des suppressions.

Le procès-verbal avec les corrections est adopté à une forte majorité moins une abstention.

3. Communications du bureau et de la Municipalité

3.1 Communications du bureau

M. le Président n'a aucune communication à faire.

3.2 Communications de la Municipalité

M. le Syndic donne lecture des communications de la Municipalité qui sont jointes au présent procès-verbal.

M. le Président remercie M. le Syndic pour ces informations et rappelle que les éventuelles remarques ou questions concernant les communications de la Municipalité seront traitées au point 8 de l'ordre du jour.

4. Informations au Conseil Communal par ses représentants aux organismes externes (ASIGOS, PC, AJENOL, Primeroche et Commission du feu)

M. Jacek MANTHEY a plusieurs communications au sujet de l'ASIGOS. Lors de sa dernière séance, les préavis sur les comptes et sur la gestion 2012 ainsi que le règlement du Conseil d'établissement ont été adoptés. Le résultat des comptes et l'excédent de charges sont de 4,9 millions sur un total de 5,5 millions. La participation de Jouxens-Mézery est de CHF 390'000.00 en comparaison de CHF 432'000.00 en 2011 pour environ le même nombre d'élèves. La tendance s'est inversée. Ces dernières années, les charges de fonctionnement augmentaient constamment, l'année passée, elles ont commencé à baisser grâce aux diminutions des frais financiers. Un autre sujet, d'actualité, important financièrement est qu'il reste encore au bilan 2/3 de l'investissement de 30 millions à amortir. La commission de gestion a suggéré au comité directeur de prendre un avis de droit. Le département s'est prononcé en faveur d'un possible retrait de certaines communes qui feraient suite à la nouvelle loi, la LEO, mais pense que la question financière devrait être résolue auparavant. Le comité directeur de l'ASIGOS y travaille. Il y a la question des classes 5^{ème} et 6^{ème} qui dans Harnos relèveront du primaire. L'ASIGOS comme son nom l'indique s'occupe du secondaire. Que deviendront ces classes et le collège

du Grand-Pré ? Il a été suggéré de modifier les statuts de l'ASIGOS afin de maintenir ces classes dans son périmètre et de ne pas les destiner uniquement au secondaire.

Suite aux demandes répétées de la Commission de gestion concernant les prix élevés des repas à la cantine de St-Etienne, le comité directeur a élaboré une solution qui devrait pouvoir diminuer ces prix d'un tiers au moins mais propose par-contre de facturer ces repas, en fonctions du nombre d'élèves, directement aux communes, sans passer par la comptabilité ASIGOS. De ce point de vue, M. J. MANTHEY invite notre représentant au comité directeur à maintenir la méthode de fonctionnement, c'est-à-dire de passer toujours par l'ASIGOS où se trouve le contrôle du comité de gestion. Si Prilly facture directement à la commune de Jouxens cela sera contrôlé uniquement par les comptes de Prilly.

La parole n'est plus demandée.

5. Préavis 4/2013 relatif à la demande d'un crédit de CHF 222'000.00 destiné à la mise en œuvre de la révision du Plan Directeur Communal (PDCom), du Plan Général d'Affectation (PGA) et du Règlement sur l'Aménagement des Constructions (RAC) – Demande de crédit

M. Marcel PARIETTI, rapporteur, lit les conclusions de la commission d'urbanisme.

M. Pierre CEVEY, rapporteur, lit les conclusions de la commission des finances.

M. le Syndic indique que la Municipalité doit déposer un amendement de CHF 8'000.00 à son préavis de CHF 222'000.00. Cet amendement concerne une demande cantonale pour effectuer un rapport SDA pour répondre à la LAT. C'est une obligation de commander ce rapport qui coûte CHF 8'000.00 qui seront reportés sur les CHF 222'000.00. La Municipalité demande donc un crédit de CHF 230'000.00.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

M. Michel GOLAY pense qu'il s'agira quand même de modifier, tant pour l'exposé des motifs que pour les deux rapports des commissions, le montant de CHF 222'000.00 qui passe à CHF 230'000.00. Il aimerait s'arrêter sur la 3^{ème} conclusion qui dit d'amortir cette dépense au fur et à mesure des investissements. Il ose croire que si en 2013 on dépense CHF 100'000.00 sur les CHF 230'000.00, ces CHF 100'000.00 seront amortis dans les comptes de fonctionnement de l'année 2013. Et au fur et à mesure des dépenses d'investissement qui seront faites et réalisées dans les années qui suivront, l'amortissement sera égal à la dépense faite durant l'année en question. Il aimerait que ceci soit confirmé et que cette conclusion se trouve au procès-verbal, que l'on reportera d'ailleurs sur le préavis suivant.

M. Pierre-Henri FROIDEVAUX répond que c'est bien l'idée. S'agissant de frais engagés de toute façon, c'est de les amortir au fur et à mesure. Si c'est CHF 50'000.00 ou CHF 60'000.00 qui sont dépensés en une année, ils sont amortis complètement, l'année suivante la suite et ainsi de suite pour arriver à CHF 0.00.

M. Bernard FREEMANTLE demande à M. Claude RAMSEYER de développer.

M. Claude RAMSEYER dit que cela était prévu dans le cadre de la présentation complémentaire qui allait être faite. Il avance dans la présentation et indique que la Commission des finances a été avertie de ce changement lors de la rencontre. La raison du changement est rapide du fait que le canton a informé après la votation sur la LAT qu'à partir de ce moment-là il faudra, lors du dépôt du PDCom qui est une obligation, joindre le rapport SDA. Ce dernier sera fait de forme assez rapide dans le sens où il sera joint avec l'ensemble des communes du SDNL et sera déposé en principe d'ici à fin juin voir mi-juillet. La demande de cet amendement est une des conséquences directes de la révision « nécessaire » et des fiches techniques qui accompagnent la révision du PDCom. Il montre à l'écran l'avant-propos qui a été formulé par Madame METRAUX, Conseillère d'Etat qui a transmis l'aide de travail pour l'élaboration du rapport explicatif sur les surfaces d'assolement. Les surfaces d'assolement étant en fait les surfaces de compensation pour l'approvisionnement en cas de situation critique pour le pays.

M. Jean-François OBERSON est quand même étonné à la lecture du rapport, très bien fait, du montant de CHF 222'000.00. Il voit qu'il n'y a eu qu'une seule offre demandée, au bureau ABA, et demande si des justificatifs ou des comparaisons ont pu être faits dans cette étude.

M. Claude RAMSEYER dit que cela a été comparé avec ce qui avait été demandé lors des précédents dépôts de PDCOM. Ceux qui avaient été élaborés n'ont jamais été déposés et acceptés par le canton. Déjà là, il y a des montants différents. Les montants alloués ont été comparés avec différentes communes, soit pour la partie PDCOM soit pour la révision générale du RAC donc du PGA. Cela sous-entend que dans la démarche, la population sera consultée par rapport aux zones et qu'il y aura tout un travail pour reconfigurer notre règlement des constructions.

M. André ROLAND n'arrive pas à savoir si l'indice IUS de 0,4, souvent mentionné, est souhaité ou imposé par le canton.

M. Claude RAMSEYER répond que pour la partie qui pourrait être développée, sous-entendu « Pierravaux – La Grotte » l'indice IUS serait de 0,6. Pour ce qui touche des autres zones de la commune, pour le moment, l'indice est de 0,15. On peut imaginer ce que cela sous-entend. L'indice de 0,6 reste un indice considéré comme bas et extrêmement intéressant. C'est une des raisons pour laquelle la proposition est faite de prendre l'option du canton et d'accepter dans cette nouvelle zone d'appliquer un indice de 0,6. Si on prend les indices appliqués au « Brit » sur la commune de Romanel, on a des indices de 1 voir supérieurs à 1. L'intérêt d'avoir un indice de 0,6 est d'avoir une qualité au niveau urbanistique, déjà en termes d'étages, et en termes de disponibilités tout ce qui touche à la partie verte. Il croit que c'est une opportunité que l'on a et ne s'y attendait pas lorsque le projet « La Grotte – Pierravaux » a été défendu au niveau SDNL. On accepte un indice de 0,6 et les avis ou le rapport sont favorables dans ce sens.

M. André ROLAND note qu'il y a une marge de manœuvre et une possibilité de négocier.

M. Claude RAMSEYER pense que le canton ne va pas permettre de négocier et d'aller plus bas que 0,6 mais la Municipalité fera en sorte que cela reste à 0,6. C'est le Conseil qui décidera au moment où le PGA sera fait si l'on va plus en hauteur, si l'on va plus sur « la surface », si l'on fait 3 ou 4 étages.

M. André ROLAND souhaite mieux comprendre tout le processus qui va suivre cette soirée.

M. le Président demande la présentation complémentaire.

M. Claude RAMSEYER passe à la présentation et au développement des documents annexés au préavis.

M. le Président remercie M. C. RAMSEYER et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer par rapport au préavis 4/2013.

M. Jean-François OBERSON remercie M. C. RAMSEYER pour sa présentation mais trouve que physiquement ce n'est pas forcément évident d'imaginer exactement, par rapport aux termes techniques des dénominations des routes, de savoir quand il y a 14'000 ou 17'000 véhicules, où cela se trouve. Quand on parle de la route de la vallée, c'est une route qui était prévue il y a déjà 30 ou 40 ans, qui a été bouchée à Romanel. Maintenant la question se pose de la remettre en fonction, sauf que l'on ne peut plus passer sur la zone de villas qui a été construite sur Romanel. Physiquement, si le bas de la route est clair par la vallée, c'est-à-dire, la briqueterie, on monte, à partir de quel endroit et où est-ce qu'il y aurait la bifurcation pour rejoindre le Lussex ?

M. Claude RAMSEYER répond que c'est tout l'enjeu de la participation au SDNL. Les discussions sont en cours. Des réunions sont fixées à mi-mai et début juin concernant les différentes options. On sait qu'il y a un intérêt majeur de passer par cette zone, les projets sont pour l'instant sur la base de simulations et des possibilités ouvertes. C'est à ce moment-là que cela sera « à nous », commune de Jouxens de défendre une des solutions. Est-ce que cela se fera ou pas, on ne le sait pas par contre sur les simulations, c'est un projet qui est prioritaire par rapport aux autres propositions. On peut imaginer dans le pire des cas que cela se fasse dans la vallée et, à ce moment-là, il encourage la commune à vouloir « exiger » ou « participer » afin que cette route soit enterrée, sous forme de tunnel, pour éviter les nuisances. Les bruits montent, nous sommes sur un bassin versant avec un taux de 14'000 véhicules jour d'ici à 2030, les nuisances seront là.

M. le Président indique que tout cela c'est de l'avenir, revient sur le préavis 4/2013 et demande si quelqu'un veut s'exprimer sur ce préavis concernant la révision du PDCOM.

M. Alain GUGGER revient sur ce préavis qui est expliqué clairement avec l'étude du bureau ABA, où l'on voit les 3 différentes variantes, soit : tout vert, tout densifier ou mixte. Par-contre sa conclusion, qui est à la dernière page du préavis et du rapport, est prématurée en ce sens qu'il dit « le futur PDCOM s'articule autour de la préservation du site d'A Grandchamp ». Il pense que c'est une décision qui revient au Conseil communal et que ce n'est pas à ce moment actuel que la Municipalité peut déjà définir dans quel sens le Conseil veut aller. Il demande à la Municipalité de regarder que l'on puisse avoir toutes les options ouvertes et que l'on n'aille pas en particulier dans une direction qui pourrait par la suite ne pas être approuvée par le Conseil communal ou la population.

M. Jacek MANTHEY n'est pas sûr que son intervention soit liée directement au préavis mais la présentation de M. C. RAMSEYER concerne l'avenir et ce préavis concerne aussi l'étude de l'avenir donc ces deux choses sont liées. Il se joint à ce qu'a dit M. A. GUGGER, les conclusions tirées avant d'élaborer ce plan directeur sont prématurées parce que l'on parle déjà d'une densification modérée des zones d'habitations individuelles envisagées. On dirait que l'on a déjà fini le PDCOM. C'est une très bonne idée de réfléchir sur l'avenir de Jouxens. par-contre, le fait que l'on aura à voter plus tard sur le plan spécial qui oriente la direction du développement de Jouxens avant que l'étude sur ce développement soit fini, c'est comme si on voulait faire l'étude sur un bâtiment et avant de terminer l'étude, on commence déjà à construire le rez-de-chaussée. Il pense que le lien temporel qu'il y a entre ces deux projets doit rester, d'abord l'étude générale, ensuite le plan spécial. D'autre part, ce qu'a indiqué M. C. RAMSEYER sur la pression extérieure qui vient du mouvement lié à la densification de population est très important et il ne comprend pas comment le plan directeur va influencer la densité extérieure de circulation dans Jouxens sauf s'il porte aussi sur l'étude des axes routiers. Enfin les frais qui ne sont pas financés dans le préavis, les coûts annexes, comment seront-ils financés ?

M. Claude RAMSEYER indique que l'élaboration du PDCOM est une obligation. On peut la faire en version « light » on ne change rien, on reste comme on est. C'est toujours difficile si l'on veut négocier après coup avec le canton sur des pressions, en termes de densification. À un moment donné, s'il a besoin de densifier, il ne se gênera pas de nous imposer ou à la limite de faire pression sur la commune donc il y aura peut-être une contrepartie à lâcher. Si on « lâche la partie » à 0,6 sur la zone supérieure on sera « tranquille » pour une certaine période sur la zone générale villas. Ce qui est proposé dans le plan spécial ou 2^{ème} préavis, en termes de temps, c'est environ 2 ans et au moment où on en sera là, on aura les réponses puisqu'on aura toutes les simulations. On saura exactement où on va pour la zone « A Grandchamp » et la partie « La Grotte-Pierravaux » et c'est à ce moment, car cela reste la maîtrise du Conseil, qu'on engagera formellement le plan spécial pour la partie « La Grotte-Pierravaux ». C'est le Conseil qui décide à quel moment on accepte ou on refuse. La Municipalité amène tous les éléments pour être capable de pouvoir juger si l'on part dans la démarche d'urbanisation de la partie « La Grotte-Pierravaux ». Concernant les frais particuliers, il a été mis dans le préavis 5/2013 tous les frais qui paraissent nécessaires pour pouvoir répondre à ces questions. On ne peut pas dire s'il y aura un supplément.

M. Michel GOLAY se demande si on ne fait pas fausse route. Il aimerait revenir sur le problème très fondamental du préavis municipal qui est présenté. Certains d'entre nous ont parlé des conclusions mais ils ont parlé des conclusions du rapport technique annexé au préavis. En fait, le Conseil communal n'a pas à se prononcer sur des conclusions d'un expert qui s'adressent à la Municipalité, laquelle nous donne les renseignements à l'appui de son préavis. Ce que nous avons à faire c'est adopter, ou non, les conclusions du préavis municipal qui ne dit pas qu'il y a un choix à faire dans un sens ou dans un autre mais qui en quelque sorte demande l'autorisation d'accorder les crédits nécessaires, CHF 230'000.00 en l'occurrence, pour la mise en œuvre de ces projets, ces lois, ces règlements. Le problème n'est pas de dire « il faut que tel chemin ou telle desservitude passe par tel chemin » c'est quelque chose que l'on verra dans la suite des travaux. La Municipalité demande maintenant au Conseil communal que les CHF 230'000.00 pour poursuivre les travaux d'étude, d'examen de faisabilité et de choix entre différentes formules qui peuvent être présentées soit maintenant dans le rapport technique, soit plus tard dans une formule qui pourrait être un peu une variante de ce qui nous est proposé, soient accordés. Il dit à M. A. GUGGER qu'il ne fallait pas parler des conclusions du rapport technique qui peuvent fourvoyer l'esprit des Conseillers communaux. Nous n'adoptons pas les conclusions de l'expert nous devons adopter ou refuser les conclusions du préavis municipal, ce qui est considérablement différent. Nous aurons aussi le même phénomène dans le préavis No 5/2013.

M. Federico MOLINA est effectivement d'avis que nous devons, aujourd'hui, traiter des conclusions du préavis qui demande un crédit d'étude pour aller de l'avant et précise d'emblée qu'il appuiera cette proposition. Néanmoins, le débat d'aujourd'hui peut également orienter ou être l'occasion de donner des souhaits à la Municipalité sur la manière et ce que doit comporter ces études. Il déclare son activité professionnelle à savoir qu'il est ingénieur en transports et adjoint au chef de service cantonal de la mobilité, responsable de la division planification dans ce même service. Ceci pour dire qu'en matière de mobilité il prétend avoir quelques bases et connaître l'état actuel de la planification dans le canton en général, l'agglomération Lausanne-Morges en particulier. Le but de son propos n'est pas de discuter des mesures mais de s'assurer que, dans le cadre de l'élaboration de notre PDCOM, il y ait un volet qui concerne la gestion de la mobilité dans la commune et que ce volet ne se limite pas à entériner des idées, des propositions qui sont actuellement en cours de planification mais qu'il y ait une vision acérée des aspects de mobilité dans la commune et bien évidemment de son intégration dans l'agglomération. Il intervient dans ce sens car il lui a semblé que dans le rapport préliminaire du bureau ABA certaines informations sont données « à l'emporte-pièce » sans aucune espèce d'argumentation technique. Bien évidemment ce bureau n'a pas conduit le travail pour lequel nous allons le mandater mais il espère que la qualité du travail par la suite sera à la hauteur des attentes. Il illustre le propos simplement par un ou deux exemples. Tout d'abord, il est mentionné dans plusieurs passages de ce rapport que la densification qui est proposée nécessiterait un déplacement de la halte de Jouxens-Mézery. Si l'on s'inquiète exclusivement des nouveaux habitants que nous allons accueillir, c'est peut-être le cas, si l'on s'intéresse à la desserte globale de la commune cela n'est pas sûr, notamment en fonction des accessibilités et des cheminements piétons pour accéder à ses arrêts. Certaines zones, aujourd'hui desservies, ne le seraient plus. Certaines propositions sont présentées, par exemple, la suppression de la route actuelle qui est à côté de la halte de Jouxens-Mézery, argumentée par des questions d'efficacité du transport public et par la volonté de se préserver du trafic de transit. Il y a, ici, une étude sérieuse à faire du point de vue de la commune et il entend que cette étude soit faite dans le cadre du préavis qui va être adopté. Il a vu que dans le préavis 5/2013 il était question d'un mandat pour des spécialistes en transports pour un montant de CHF 8'000.00 à CHF 10'000.00, pour ce montant-là on entérine ce qu'il y a déjà dans l'air mais on ne réalise rien sérieusement. Pour compléter l'information sur le statut de cette route que Monsieur le Municipal a présenté comme projet à engager, il est vrai que cette route existe, elle est spécifiquement mentionnée dans le projet d'agglomération Lausanne-Morges. Ce projet d'agglomération présente des projets avec leur statut, avec des priorisations, des échéances de réalisations. En substance il y a trois niveaux d'échéances soit, des mesures qui sont dites de priorité A dont le début des développements seraient dans la période 2015 - 2018, des mesures de priorité B pour lesquelles les échéances de développement sont dans la période 2019 à 2023 et des mesures de priorité C pour lesquelles on a des débuts de réalisations au-delà de 2023 ou pour lesquelles le niveau de maturité est pour le moment jugé insuffisant. Aujourd'hui cette route est classée en priorité C.

M. Hugo INEICHEN distingue deux choses dans les échanges qui concernent les préavis 4/2013 et 5/2013. D'une part, un échange d'idées extrêmement riches dont devront tenir compte la commission d'urbanisme et la Municipalité dans toute son élaboration mais qui n'engage strictement rien. D'autre part, le préavis 4/2013 et cela sera la même chose pour le 5/2013, donne tout simplement les moyens à la Municipalité et aux différentes commissions d'aborder ces problèmes et rien de plus. Dans le préavis d'aujourd'hui ceci ressort extrêmement clairement. C'est pourquoi il demande que l'on passe au vote parce que l'on peut en parler jusqu'à demain matin. Il invite les Conseillers communaux à donner des idées par écrit ou même par oral à la Municipalité et à la commission d'urbanisme pour que tout cela puisse foisonner pour que finalement on trouve, pas la solution parfaite, mais la solution optimale.

M. Jacek MANTHEY remercie M. INEICHEN et aimerait savoir quelle lecture avoir de ce préavis. Lors de la séance spéciale du Conseil où ce projet a été présenté, il a bien aimé la vision d'examiner plusieurs variantes. Il imagine que si on en donne les moyens, le Conseil aura le choix, à la fin, entre plusieurs variantes. Est-ce qu'à l'issue de cette étude, il y aura plusieurs variantes entre lesquelles il faudra choisir et statuer ou est-ce qu'il y aura un PDCOM donc une variante qui sera élaborée ?

M. Claude RAMSEYER pense que la manière dont la Municipalité ainsi que les commissions ont travaillé a été remarquée, il n'y a pas d'autres alternatives. C'est un projet global auquel la population devra adhérer. Si le préavis est accepté, la démarche sera la suivante, après la décision, il y a 30 jours de délai pour le recours en cas de référendum populaire. Dès cette période de 30 jours qui nous amènera au 1^{er} juin, un plan d'intention sera déposé pour la révision du PDCOM et une information publique sera faite concernant la manière d'aborder la révision du PGA et du PDCOM. Un livre sera probablement déposé au Greffe où tous les propriétaires pourront, par rapport au règlement actuel ou à la situation actuelle, faire des

annotations. Elles seront reprises dans le cadre du travail avec le bureau ABA, qu'elles soient sur la mobilité ou sur la densification. Des propositions seront amenées aux commissions et c'est sur ces bases que la Municipalité reviendra devant le Conseil avec une modification du PDCom et du PGA. Il précise que le PDCom n'est pas contraignant, on pourrait, par exemple, écrire que l'on veut enterrer le LEB. Le PGA c'est autre chose, cela touche strictement aux problèmes des règlements en terme de constructions. C'est une démarche participative et il croit qu'à Jouxens-Mézery c'est la seule qui marche.

M. Thierry REYMOND tient à informer le Conseil que la commission des finances accepte l'amendement présenté par la Municipalité et se rallie donc aux conclusions de la Municipalité avec modification du montant de CHF 222'000.00 à CHF 230'000.00.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. M. le Président passe au vote de l'amendement. La modification du montant de CHF 222'000.00 à CHF 230'000.00 est acceptée par 39 oui, 0 non et 1 abstention.

M. le Président passe au vote du préavis 4/2013 amendé. Le préavis 4/2013 est accepté par 40 oui, 0 non, 0 abstentions.

Le Conseil communal de Jouxens-Mézery,

- vu le rapport de la Municipalité (préavis No 4/2013),
- vu le rapport de la Commission d'urbanisme du Conseil communal du 15 avril 2013
- vu le rapport de la Commission des finances du 18 avril 2013,
- ouï leurs conclusions,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'adopter le préavis municipal 4/2013 relatif à la demande de crédit **amendé** de CHF 230'000.00 au lieu de CHF 222'000.00 destiné à la mise en œuvre de la révision du plan directeur communal (PDCom), du plan général d'affectation (PGA) et du règlement sur l'aménagement et les constructions (RAC) ;
2. d'autoriser la Municipalité à financer cette dépense au moyen de la trésorerie courante ou par le recours aux lignes de crédits existantes ;
3. d'amortir cette dépense au fur et à mesure des investissements.

6. Préavis 5/2013 relatif à une demande de crédit préalable de CHF 130'000.00, pour l'évaluation du potentiel d'urbanisation du secteur « Pierravaux – La Grotte » sous la forme d'un futur plan partiel d'affectation (PPA) ou un plan de quartier (PQ) et pour la requalification de « A Grandchamp »

M. Marcel PARIETTI, rapporteur, lit les conclusions de la commission d'urbanisme.

M. Thierry REYMOND, rapporteur, lit les conclusions de la commission des finances.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

M. André ROLAND souhaite savoir si les frais liés à l'éventuelle négociation difficile ou la médiation qui est prévue pour la requalification de « A Grandchamp » sont inclus dans le montant de CHF 130'000.00.

M. Claude RAMSEYER répond que le montant probablement le plus important est consacré à cela, pour avoir tous les éléments et voir dans quelle orientation les choses se dérouleront. Il y a deux parties bien séparées, la médiation ou la partie qui pourrait être négociée par rapport à « A Grandchamp » et l'autre partie forcément c'est, si l'on urbanise « La Grotte-Pierravaux », l'aspect économique puisque le but et il y a déjà certains indices, pourrait être une opération blanche pour la Municipalité. Les montants vus pour les affaires juridiques ont été cherchés dans différentes communes qui ont eu des approches similaires. On peut être en-dessous ou en-dessus mais la Municipalité garantit au Conseil qu'elle sera extrêmement transparente dans toute la démarche et donnera, point par point, l'avancement des négociations et des différents travaux à ce sujet-là. Il faut absolument retenir par rapport à ce préavis que le canton est favorable et nous accompagne. C'est très important de savoir qu'il nous « donne la main » dans toute la démarche. Cela va avoir une incidence suivant les orientations qui seront prises, en terme juridique on pourrait bénéficier ou avoir une partie prise par le canton. Ce dernier a garanti, par écrit, l'efficacité concernant ce plan spécial comme quoi il serait prioritaire et que l'on ne doit pas attendre le dépôt du PDCom pour engager un PGA pour la zone « La Grotte-Pierravaux » pour permettre d'entrer en négociations éventuelles avec les propriétaires de « A Grandchamp ».

M. Michel GOLAY dit que l'on a une opportunité magnifique avec un soutien du canton et demande à la Municipalité si l'on peut faire quelque chose pour « cristalliser » l'opération et faire en sorte que cela soit un acquis et que l'on n'ait pas à renégocier un changement d'attitude que pourrait avoir le canton.

M. Claude RAMSEYER dit que l'on a l'appui incondicional, par écrit, de la part de M. GMUR, chef de service territorial. Ce dernier a également pris la peine de se déplacer et venir soutenir le projet de développement du quartier supérieur. On a également un avis extrêmement favorable de la part de Mme METRAUX, Conseillère d'Etat qui appuierait fortement cette démarche dans la mesure de ses possibilités. La décision a été prise en Municipalité, suite au vote de ce soir, les conclusions, préavis et dossiers seront transmis à Mme METRAUX et M. GMUR afin qu'ils soient partie prenante pour la suite qui sera donnée à ce dossier.

M. Le Président pense qu'il y a un député dans la salle qui pourrait nous appuyer dans le cadre du Grand Conseil.

M. Jacek MANTHEY a une question hypothétique et demande, si l'on avance avec ce plan spécial, avant d'avoir fini le PDCom, dans les consultations, élaborations, démarches participatives, la décision à prendre sera celle du maintien du statu quo, que se passera-t-il avec le plan spécial ?

M. Claude RAMSEYER n'a pas compris la question.

M. Jacek MANTHEY a compris, comme disait aussi M. Hugo INEICHEN, que l'élaboration du PDCom c'est la possibilité de faire des études et analyser diverses variantes. Est-ce que l'une des variantes qui reste toujours ouverte est celle du maintien du statu quo ?

M. Claude RAMSEYER répond qu'en acceptant formellement le préavis de CHF 222'000.00, il n'y a pas de statu quo. On va obligatoirement déposer, d'ici 2018 puisque c'est une contrainte, un PDCom révisé. Il y a volontairement deux préavis, il faut bien les séparer. Le premier c'est la révision du PDCom qui doit être déposée. Il rappelle qu'un PDCom n'est pas contraignant, c'est simplement une projection dont la validité est en général entre 15 et 25 ans de ce que la commune souhaite faire. Si tout d'un coup on décide qu'on voudrait enterrer le LEB ou à la limite passer à deux voies, ce qui serait probablement une révolution quand on comprendra qu'on circule beaucoup plus vite sur deux voies que sur une voie, on pourrait très bien le marquer. L'autre aspect qui concerne la construction est une révision du règlement. Notre règlement est un règlement tordu. Donc ce qui va être fait avec le Conseil et l'aide de la population c'est d'avoir un règlement qui soit beaucoup plus clair. Après la décision qui a été prise, il n'y a plus l'option statu quo.

M. Jacek MANTHEY avait compris qu'il y aurait plusieurs variantes dans cette révision, si on a déjà pris la variante, effectivement il n'y aura pas de collision.

M. Claude RAMSEYER dit que le PDCom comme la révision du PGA ou du RAC sont la décision du Conseil. La Municipalité devra revenir devant le Conseil avec des solutions. Il devra se prononcer et les adopter pour que cela soit adopté au niveau cantonal.

M. Alain GUGGER parle de la demande de crédit pour l'évaluation de la requalification d' « A Grandchamp ». C'est une évaluation d'un projet à plus de 60 millions. Pour mettre en perspective on avait 10 millions de dettes à un moment donné, c'était considéré comme beaucoup, maintenant on parle d'un projet beaucoup plus grand. Il y aura des compensations, il y aura l'achat, la vente ou l'échange de terrains. Il n'a vu aucun chiffre. Il a estimé à 63 millions le terrain. Il sait bien que le projet n'est pas pour cela mais, à quoi bon faire un projet si on sait qu'il y aura déjà une différence de disons 20 millions, il l'a estimée à autant que cela. Il désirerait plus d'informations, des chiffres, que l'on puisse se faire une idée si cela vaut la peine de dépenser CHF 130'000.00 pour un projet qui, pour lui, n'est pas faisable. Donc 63 millions les terrains, aménagements anti-bruits, passage souterrain, déplacement de la gare, éventuellement, contre un terrain qui est sous des lignes électriques, à côté de l'autoroute et à côté de la route cantonale. Il pense qu'il faudrait renvoyer ce préavis à la Municipalité pour qu'elle puisse nous donner des informations sur ce que l'on veut évaluer.

M. Hugo INEICHEN, pour donner moins de travail à la secrétaire qui prend le procès-verbal, lui demande simplement de faire un « copié collé » de ce qu'il vient de dire il y a vingt minutes. Ce que dit M. A. GUGGER, c'est juste, il y a beaucoup de problèmes qui se posent mais on demande justement un crédit pour la Municipalité et pour les commissions pour étudier une transaction qui est loin d'être facile. Avec l'objectif qu'a relevé M. C. RAMSEYER, que cela soit « blanc » au niveau de la transaction. Il propose de passer au vote sur le préavis parce que ce dont parle M. A. GUGGER n'a rien à voir avec le préavis.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. M. le Président passe au vote. Le préavis 5/2013 est accepté par 38 oui, 1 abstention et 1 non. Il remercie les commissions qui ont œuvré sur ces deux préavis.

Le Conseil communal de Jouxens-Mézery,

- vu le rapport de la Municipalité (préavis No 5/2013),
- vu le rapport de la Commission d'urbanisme du Conseil communal du 15 avril 2013
- vu le rapport de la Commission des finances du 15 avril 2013,
- ouï leurs conclusions,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

4. d'adopter le préavis municipal 5/2013 relatif à une demande de crédit préalable de CHF 130'000.00, pour l'évaluation du potentiel d'urbanisation du secteur « Pierravaux – La Grotte » sous la forme d'un futur plan partiel d'affectation (PPA) ou un plan de quartier (PQ) et pour la requalification de « A Grandchamp » ;
5. de financer ce montant par la trésorerie courante ;
6. d'amortir cet objet au fur et à mesure des investissements.

7. Interpellations, motions, postulats

Monsieur le Président n'a reçu ni interpellation, ni motion, ni postulat.

8. Propositions individuelles et divers

M. Hugo INEICHEN fait une demande à la Municipalité qui n'a rien de formel car il y a des choses qui sont évidentes. Il y a beaucoup de choses qui se passent sur la route de Neuchâtel. Il demande à ce qu'il y ait un regard peut-être plus particulier sur le chemin du Dérochet qui est un chemin étroit, à 30km/heure et qui

va être énormément sollicité si on regarde un peu les flux qui vont s'organiser. Ce sont les gens du quartier qui lui ont demandé de faire cette remarque qui est une chose évidente pour la Municipalité mais, il voulait quand même le rappeler.

M. Luc RECORDON partage cette inquiétude. C'est bien pour cela que la Municipalité a mis des mesures de modération mais ce qui est toujours problématique c'est ce « serpent de mer », de pouvoir obtenir que le canton sorte de sa vision absurde, refusant de faire des contrôles aussi longtemps que la modération ne sera pas durcie alors que dans ce secteur précis on ne voit pas ce qu'il faudrait faire de plus pour la modération qui est, à son avis, très largement suffisante. Peut-être que cela serait l'occasion de poser la question une nouvelle fois, en se basant sur la suggestion de M. Hugo INEICHEN, en demandant si à cet endroit précis, dans cette période précise particulièrement pénible, il ne pourrait quand même pas faire quelques contrôles.

M. Ivan SPRING a quatre questions donc il sollicite la mansuétude de M. le Président à pouvoir lui repasser la parole plus tard.

M. le Président lui propose de les poser en suivant.

M. Ivan SPRING répond qu'elles n'ont rien à voir les unes avec les autres mais qu'il le fait volontiers. La première question concerne la présentation de M. Claude RAMSEYER. Il n'a pas pris la parole durant le point 5 de l'ordre du jour vu que l'on s'éloignait du préavis No 4/2013 mais cela concerne le projet de la fameuse route qui passe vers la briqueterie. Il y a deux ans, on a eu la possibilité de s'exprimer concernant une décharge de déchets inertes. Qu'en est-il de cette décharge vu que la route passerait dessus ? Est-ce que les oppositions formulées il y a deux ans dont notamment la sienne ont été retenues ou pas ?

M. Claude RAMSEYER répond que dans le cadre du SDNL, concernant les oppositions, il n'y a pas encore eu d'informations donc il pense que pour l'instant elles ne sont pas totalement traitées. Cela va se faire puisque sur cette route en particulier il y a une séance qui est agendée courant mois de mai, début juin.

M. Ivan SPRING répond que dans ce cas-là si cette décharge de déchets inertes voit le jour, il suggérerait aux habitants des Boracles de se manifester assez rapidement étant donné que la route ne passera pas dans le vallon mais sur le vallon donc à hauteur de leurs habitations. La deuxième question concerne des motions qu'il a déposées. Une première motion a été déposée au mois de septembre 2011 concernant la zone 20 km/h. Il aurait voulu savoir si la Municipalité avait eu le temps de l'étudier.

M. Luc RECORDON répond que la Municipalité a eu le temps.

M. Ivan SPRING remercie M. Luc RECORDON et reviendra à la charge de manière beaucoup plus précise. La troisième question concerne une motion déposée au mois d'octobre 2012 concernant le renforcement de la présence policière et aimerait savoir si la Municipalité a pu étudier la question et si elle pouvait lui donner les résultats de la démarche.

M. Pierre-Henri FROIDEVAUX lui répond que la Municipalité est en train d'étudier et qu'il n'a pas encore de résultats à donner pour l'instant. Des renseignements viendront ultérieurement.

M. Ivan SPRING pose sa quatrième question concernant le site internet de la commune qui est très joli, le film également et demande si l'on passe à l'étape No 2 qui est l'intranet communal avec des documents pour le Conseil, également tous les principes de réservation de salles, etc ?

M. Pierre-Henri FROIDEVAUX répond que c'est effectivement au programme mais qu'il faut y aller « step by step ». Le site internet vient d'être terminé et c'est prévu de faire cela ultérieurement.

M. Jacques MILLIET a entendu de la Municipalité que le passage sous-voies serait ouvert à fin mai. A sa connaissance, cela fait deux semaines qu'il n'y a plus un ouvrier sur place, il manque une barrière de 5 mètres et demande s'il y aurait une possibilité de l'ouvrir avant ?

M. le Syndic répond qu'il a eu une réunion de chantier hier matin. Il est évident que l'on ne peut pas ouvrir ce passage tant que les barrières de sécurité ne sont pas mises. 5 mètres de barrière, c'est pour la partie

le long des escaliers. Il y a également la partie supérieure qui surplombe la fosse qui fait à peu près 4 mètres. Si vous allez à l'ascenseur vous sautez sans problème donc il est absolument exclu d'ouvrir ce passage tant que les barrières ne sont pas mises. La deuxième raison est qu'il faut également faire avant peut-être l'ouverture et qu'il y a déjà des graffitis à l'intérieur, une protection anti-graffitis. Il est assez souvent sur place pour voir que le passage est pratiqué, que des barrières ont déjà été cassées et que des gens y passent tous les jours. C'est de leur responsabilité, c'est marqué « chantier interdit ».

Mme Fabienne SEGU croit avoir entendu lors de la précédente séance que certains élèves seraient enclassés à Romanel, l'année prochaine. En discutant avec des mamans, des parents sont un peu inquiets et elle aimerait savoir où en est la Municipalité à ce sujet car elle croit important de garder tous les élèves à Jouxpens.

M. Luc RECORDON dit que c'est en effet une hypothèse qui « est sur la table » depuis quelques semaines mais les décisions d'enclassement n'ont toujours pas été prises. On essaie de suivre cela au jour le jour. Dès l'instant où cela sera plus clair sur le maintien ou non de la classe qui est sur le balan, les parents des élèves concernés seront informés en priorité. On part de l'idée que le directeur informera aussi en priorité le personnel enseignant. Cela n'est pas très utile d'alarmer les gens avec des nouvelles et après de revenir en arrière. On attend d'avoir une « certaine » certitude avant de faire la communication pour ne pas faire du « stop and go » puisque l'on est dans l'anglicisme.

M. Jacek MANTHEY demande si la Municipalité, en plus de la communication lorsque la décision sera prise, peut entreprendre des actions pour faire pencher cette décision, qui apparemment a de la peine à se prendre, dans la direction du maintien de la totalité des jeunes élèves dans la commune vu que si la décision est prise il pense que c'est très difficile de revenir en arrière. Cela posera des grands problèmes d'organisation pour diverses familles qui sont organisées avec des mamans de jour avec les repas des enfants, les activités extrascolaires, etc. Il pense qu'apparemment c'est très ténu et peut-être que la Municipalité pourrait prendre quelques mesures pour influencer dans la direction souhaitée par les parents qui sont assez unanimes pour maintenir cette classe à Jouxpens.

M. Luc RECORDON répond qu'il est à peine besoin de dire que la Municipalité serait évidemment navrée que cette classe disparaisse pour les dites raisons. Tenant à garder une certaine taille c'est une des institutions qui fait le plus vivre le village qui n'a déjà pas trop d'institutions de ce genre donc il est bien clair que la Municipalité suit cela de près et qu'elle essaie dans toute la mesure du possible de faire usage de sa force de conviction mais, juridiquement, cette décision est cantonale et ne nous appartient pas. On pourrait éventuellement songer à recourir, suivant comment, mais avec des chances très faibles. Il vaut mieux essayer de négocier, de discuter, de convaincre et espérer que la chance sera de notre côté, la chance étant beaucoup liée au fait qu'il n'y ait pas trop d'élèves de certaines classes qui partent et suffisamment qui arrivent dans les classes à faible effectif et inversement que les classes déjà en sureffectif ne grossissent pas trop.

M. Jacek MANTHEY termine ce sujet en disant que si la classe est déplacée à Romanel il y aura des incidences financières parce que la commune devra financer les transports donc il y a peut-être un certain levier financier qu'on peut actionner pour éviter cela.

M. le Président demande à M. Luc RECORDON s'il souhaite répondre.

M. Luc RECORDON dit que cela n'est pas nécessaire.

La parole n'étant plus demandée M. le Président informe que la prochaine séance aura lieu le mardi 25 juin à 19h00, suivie du traditionnel repas et lève la séance à 21h50.

Le Président

La Secrétaire

Michel BORER

Solange HAENGGELI

Annexes :

ment.



